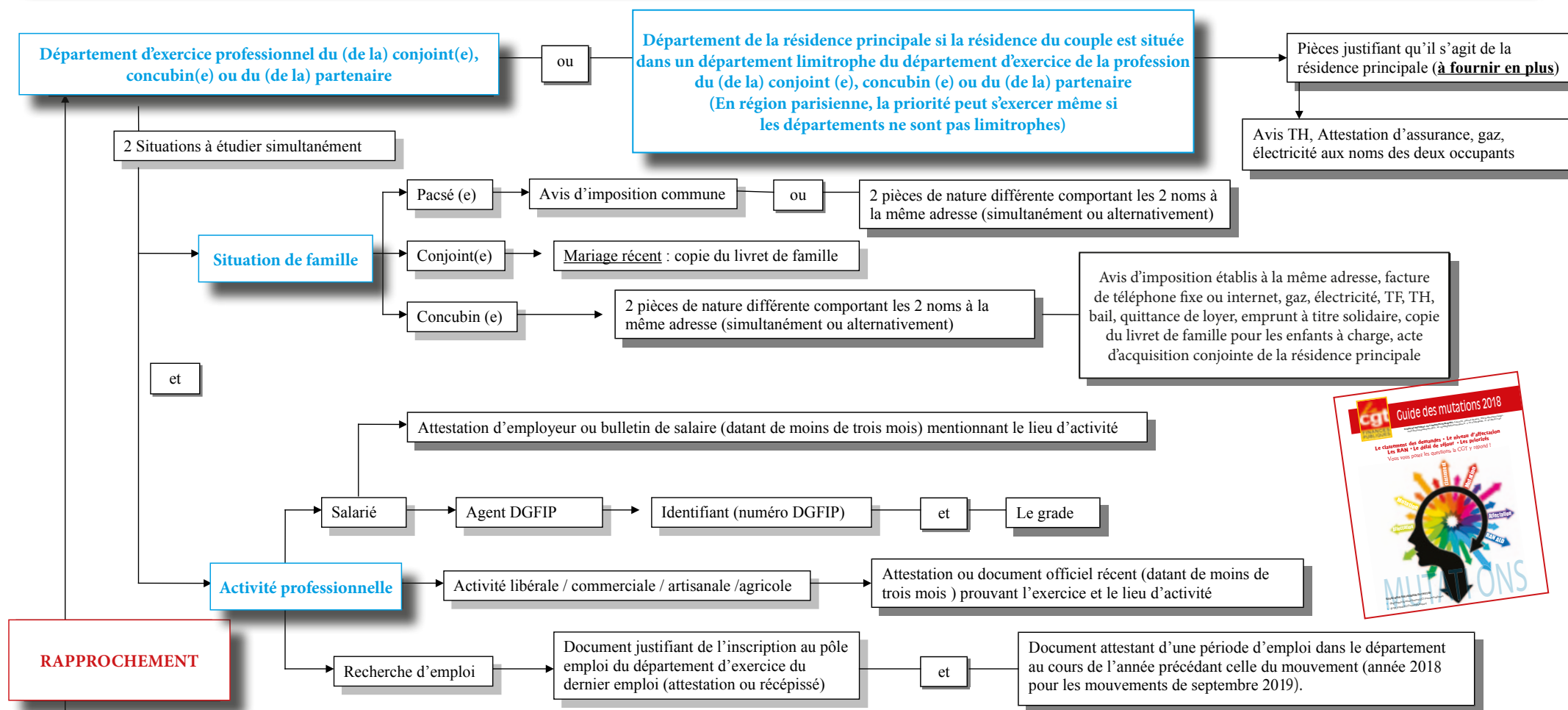


FICHE 3.1

Mutations 2019

Justificatifs pour rapprochement de conjoint



Mutations 2019

FICHE 3.2

Justificatifs pour rapprochement familial

RAPPROCHEMENT

Enfants de moins de 16 ans ou de moins de 20 ans
s'ils sont scolarisés ou sans emplois.

Du soutien de famille

Attestation du soutien de famille

Pour agent seul avec enfant (s) à charge

Copie du livret de famille faisant apparaître le lien de parenté (ascendant, descendant, frère ou sœur de l'agent ou ascendant de l'enfant à charge)

Justificatifs du domicile du soutien de famille :
Facture de téléphone fixe ou internet ; électricité, gaz, TH, contrat de bail
ATTENTION ! les agents B et C doivent fournir en plus une attestation du soutien de famille précisant qu'il peut apporter une aide matérielle et morale.

Du lieu de résidence ou de scolarisation des enfants

Pour agents divorcés ou séparés. *NB : Seul le parent qui n'a pas la charge de l'enfant peut se prévaloir cette priorité*

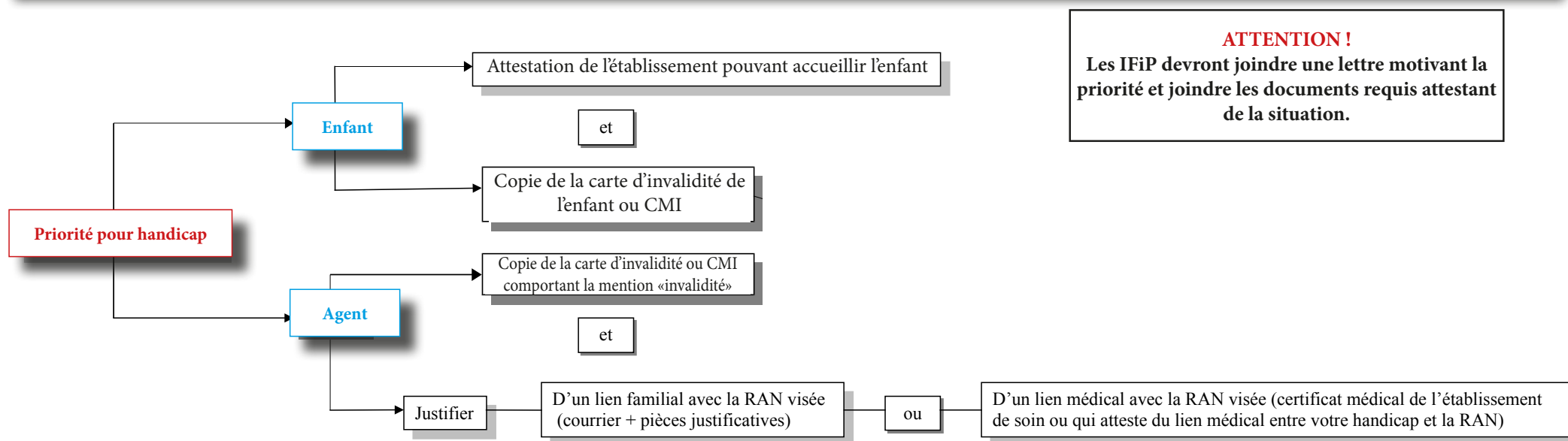
Extrait du jugement de divorce ou décision judiciaire faisant état de la garde des enfants ainsi que du droit de visite et d'hébergement de celui qui n'a pas la garde ou toute pièce justificative (convention d'autorité parentale,...)

Attestation du lieu de scolarisation des enfants (certificat de scolarité,...) ou de garde des enfants au 1^{er} mars 2019 un contrat d'apprentissage ou un justificatif de domicile du parent qui a l'enfant à charge si celui-ci n'est pas en âge d'être scolarisé ou est handicapé.



FICHE 3.3

Justificatifs pour priorité handicap



Attention si vous ne disposez pas d'une carte d'invalidité ou CMI vous ne pouvez demander la priorité pour handicap, mais la situation pourra être examinée en CAPN.



FICHE 3.4

Mutations 2019

Justificatifs pour proximité Agent DOM

Proximité Agents DOM

❶ le domicile d'un parent proche (de l'agent ou du conjoint : père, mère, grands parents, enfants) dans le DOM concerné

Pièces justificatives : Photocopie d'un justificatif de domicile (contrat de bail, TH, TF) **et** Photocopie du livret de famille)

❷ TH (agent ou conjoint) depuis au moins 3 ans dans le DODM concerné

Pièces justificatives : Productions des 3 derniers avis de TH

❸ Lieu de naissance (agent ou conjoint) dans le DODM concerné

Pièces justificatives : copie du livret de famille ou photocopie de la carte d'identité uniquement pour les agents C et B

❹ Lieu de scolarité ou d'études de l'agent dans le DOM concerné.
L'agent doit avoir suivi, à partir de l'âge de 6 ans, au moins 5 ans de scolarité et/ou d'études supérieurs

Pièces justificatives : Production de certificats de scolarité ou de bulletins scolaires attestant du suivi de la scolarité ou des études

❺ Le domicile de l'agent dans le DOM concerné à la date d'entrée à la DGFIP

Pièces justificatives : Photocopie d'un justificatif de domicile (contrat de bail, avis de TH, factures EDF, etc....)

ATTENTION :

Il faut remplir au moins 2 critères sur les 5 pour prétendre à cette priorité.

Si l'agent remplit les conditions pour 2 DOM, il ne pourra bénéficier du traitement particulier DOM que sur 1 seul des 2 départements.

